Image not found or type unknown

Fiche de paie a 0€ puis harcelement

Par **ouvrier**, le **21/04/2015** à **18:27**

bonjours'
J'etais embocher en cdi sans le savoir avec une simple fiche de paie (maintenant je sais que c'est legale)
Es ce que mon patron a le droit de ne pas me faire travaillez et de se reposer sur pole emploi pour qu'il me rémunère sur une période de 1ans?

J'ai eu un entretien avec lui il voulais me faire une fin de mission d'un ans en arrière j'ai négocié avec lui une sommes pour signer entre nous il a accepté puis 2 semaines plus tard je reçoit un recommandé AR en me disant que je refuse de reprendre mon poste de travail et je risqune un abandon de poste j'y suis retourné et depuis c du harcèlement et tous se qui va avec en janvier redressement judiciaire et la il me dit que je suis dans son plan de licenciement qu'es se que je peut faire contre lui ?
j'ai pas d'avocat et pas les moyen dans avoir.

Merci

Par **P.M.**, le **22/04/2015** à **09:05**

Bonjour,
Il est étonnant que vous ayez été indemnisé par Pôle Emploi sans rupture du contrat de travail avec une attestation en indiquant la raison...
Si l'entreprise est en redressement judiciaire, ce n'est plus à l'employeur de prendre les décision mais au mandataire judiciaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés